



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

ARRETE N° 038-2021

OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – VOIE COMMUNALE N°73 LOC MARIA – DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
- VU la demande de DINAN AGGLOMERATION, concernant le passage de caméra et de l'hydrocureur sur les réseaux E.U. par le SPAC sis 7 Zone Artisanale de Bel Orme, 22970 PLOUMAGOAR, sur la voie communale n°73 à compter du 29 JUIN 2021 au 01 JUILLET 2021.
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 29 JUIN 2021 au 01 JUILLET 2021, la circulation sur la voie communale n°73 LOC MARIA, sera régulée, en raison des travaux de passage de caméra et de l'hydrocureur sur les réseaux E.U. 52

ARTICLE 2 : La circulation sera adaptée en fonction des travaux réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la commune de TADEN, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dinan.

A TADEN, le 28 JUIN 2021,

Le Maire, Evelyne THOREUX

